

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 15/pfd/236375
N/Réf : AVL/KD/SBK_BXL-6.73/s.464
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SCHAERBEEK. Place Princesse Elisabeth.
Placement de mobilier signalétique pour le balisage définitif de la Promenade Verte sur la Place.

En réponse à votre lettre du 21 septembre 2009, en référence, réceptionnée le 23 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 octobre 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

La demande qui émane de l'IBGE s'inscrit dans le cadre du balisage de la Promenade Verte aménagée en Région bruxelloise. Le tronçon concerné par la demande concerne la place Princesse Elisabeth à Schaerbeek et est compris dans la zone de protection de la gare.

La CRMS rappelle qu'en sa séance du 20/02/2008, elle avait souscrit au principe du balisage de la Promenade Verte sous réserve de préserver les sites protégés de tout préjudice esthétique engendré par ce type d'opérations et de tout encombrement inutile de l'espace public. Pour le tronçon concernant la place Princesse Elisabeth, elle avait, en outre, signalé que la balise n°37, projetée à l'angle de la place et de l'avenue Monplaisir, ne contribuerait pas à la mise en valeur de la gare tout comme les potelets directionnels qui étaient perdus dans l'aménagement global de la place.

Suite à l'achèvement du réaménagement de la place Princesse Elisabeth, une nouvelle demande est introduite conformément au permis d'urbanisme délivré le 21/05/08.

La CRMS observe que le nouveau projet maintient l'implantation de la balise n°37 au même emplacement que dans le projet initial et qu'il prévoit à présent cinq potelets (au lieu de deux dans le projet précédent).

Par conséquent, la CRMS demande d'éloigner au maximum la balise n°37 de la gare classée (en dehors de la zone de protection) et de réduire le nombre de potelets au strict nécessaire pour ne pas encombrer inutilement l'espace public.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz).

G. VANDERHULST
Président f.f.